

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALEILLE Séance du 6 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10

Date de convocation	: 29 novembre 2022	Date d'affichage	: 29 novembre 2022
---------------------	--------------------	------------------	--------------------

L'an deux mille vingt-deux et le six décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **FLAMAND Robert**, Maire.

Présents : FLAMAND Robert, Maire, BOUCHARD Éric, CREPIAT Annie, GARDON François, VIRICEL Christelle Adjoint, PLOTON Laura, VERICEL Géraldine, CHALLET Thierry, VENET Marie-Louise, DEROSIER Philippe

Absents excusés : CHALANDON Edith, ROLLAND Yann, MARGOTAT Lydie, POYET Bruno, FRANCE Jean-Marie,

Secrétaire de séance : VIRICEL Christelle

DEL4/06-12-22 – SIEMLY : Contribution de la commune aux charges syndicales

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre de Monsieur le Président du Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, précisant que par délibération du 30 septembre 2022, le bureau syndical a fixé le montant de la contribution des communes.

Monsieur le Maire ajoute que pour l'année 2023, la participation de la commune de Valeille est de 2.219,60 €.

Il précise que cette somme peut être recouvrée :

- soit par inscription au budget primitif 2023
- soit par recouvrement direct auprès des contribuables,

la commune étant maîtresse de son choix.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECLARE** que la participation communale aux charges syndicales du Syndicat intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, sera en 2023, recouvrée auprès des contribuables.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Pour copie certifiée conforme.

La secrétaire de séance,
Christelle VIRICEL



Le Maire,
Robert FLAMAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20221206-DEL4_06-12-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 13/12/2022